



2019

Rapport annuel - Service déchets

**Environnement Collecte Recyclage Valorisation Traitement** 

# SOMMAIRE

O4 PRESENTATION GENERALE		17 LES DECHETTERIES	
L'ESSENTIEL	04	POPULATION DESSERVIE	17
05 L'ORGANISATION DES COLLECTES UNE ORGANISATION MULTI FILIERES	05	La déchetterie de Val de Mercy La mise en réseau des déchetteries LES TONNAGES LES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS LES FILIERES La collecte des textiles	17 18 18 18 19
D6 LA COLLECTE EN PORTE A PORTE LA PRE COLLECTE Le remplacement des bacs LA COLLECTE	06 06 08	Le recyclage des meubles EFFRACTIONS ET RECUPERATIONS DES MATERIAUX LES INCIDENTS	19 19 19
Renouvellement du marché de collecte en PAP Les points singuliers LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE Le contrôle de la qualité L'extranet	08 09 10 10	20 LES INSTALLATIONS D TRAITEMENT ET DE VALORISATION	E
Les élagages Evolution des tonnages en porte à porte Incidence du nouveau dispositif Les incidents de collecte LES COMMUNES DE L'EX-COULANGEOIS Dispositif de facturation	11 11 11 12 12 12	L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX) L'installation Les tarifs Inspection de la DREAL Visite des gilets jaunes Qualité de l'air	20 20 21 21 21 21
13 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE LE PARC DES PAV	13	Traitement des biogaz Gestion des eaux Travaux sur le site Management environnemental LE CENTRE DE COMPOSTAGE	22 22 22 23 23
EXPLOITATION DES PAV Les débords de l'été Les pénalités aux collecteurs Le nettoyage des colonnes	13 14 15 15	Remplacement, pannes et entretien Analyse et contrôle La valorisation des biodéchets et des déchets verts	23 23 23
EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE LES PERFORMANCES LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS	15 16 16	La redistribution du compost LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES L'installation de Lain L'installation de Peruseau LA VALORISATION DES RECYCLABLES	24 24 24 24

25 EN RESUME		32 LES RESSOURCES HUMAINES	
LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT LES CHIFFRES CLES LES TONNAGES Les tonnages collectés en 2019 Evolution des ratios de collecte Les tonnages traités	25 25 26 26 26 27	L'organigramme au 31/12/2019 La formation L'absentéisme Les accidents du travail Les intérimaires Hygiène et sécurité	32 33 33 33 33
COMMUNICATION INFORMATION ET SENSIBILISATION Le nouveau dispositif de collecte Le numéro vert Le règlement de collecte	29 30 31	LES INDICATEURS FINANCIERS  Les principales sources de financement Le budget Tarif annuel des particuliers à la REOM Tarif annuel des particuliers à la TEOM Répartition du coût moyen par habitant Principales dépenses par prestataire La REP et les éco-organismes Les prestations complémentaires Facturation de la redevance	35 35 35 36 37 37

CONTACTER LE SERVICE

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

#### L'ESSENTIEL



1<sup>er</sup> janvier : fusion de Treigny et Sainte Colombe sur Loing pour donner naissance à la commune nouvelle de Treigny Perreuse Ste Colombe.

Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes adhérentes.

Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

#### Carte d'identité

Superficie de 1 750 km<sup>2</sup>

57 communes

35 078 habitants

Territoire rural (< 20 hab./km²)

Habitat vertical faible: 1,59 %

9 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe)

1 centre de compostage (régie directe)

1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe



Communes à la TEOM
Communes à la REOM

Les principales ressources du service déchets de la Communauté de communes sont assurées par les contributions de ses adhérents, qui répercutent les coûts de traitement et de collecte aux usagers selon les modalités choisies par les anciennes collectivités (taxe ou redevance d'élimination des ordures ménagères).

La loi NOTRE impose à la Communauté de communes d'harmoniser le mode de financement avant le 31 décembre 2021.

Par décision du Conseil communautaire, les 4 communes de l'ex Coulangeois abandonnent au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la redevance incitative au profit de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

Le 19 septembre 2019, le Conseil communautaire à l'unanimité (70 voix pour et 1 abstention) a décidé d'instaurer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur tout le territoire, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

# L'ORGANISATION DES COLLECTES

#### **UNE ORGANISATION MULTI FILIERES**

Au mois de mars 2019, le dispositif de collecte des déchets ménagers a changé. Les emballages initialement en apport volontaire sont dorénavant en porte à porte, collectés dans des sacs jaunes translucides.

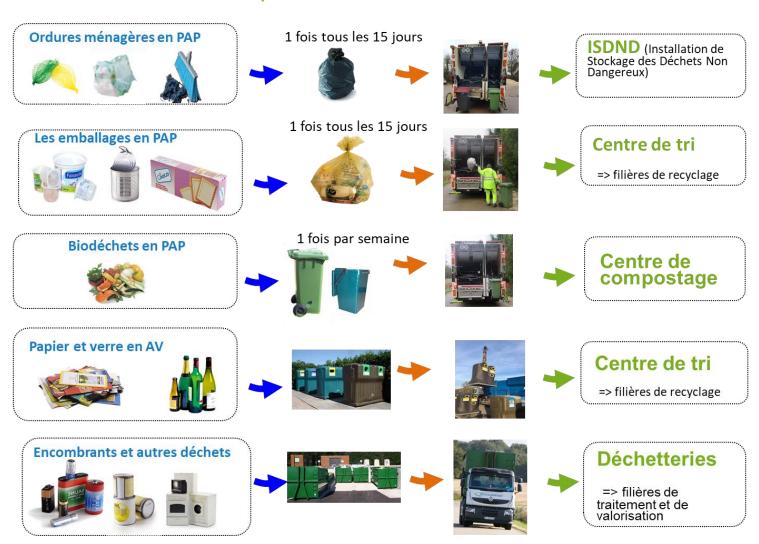
Les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux en alternance avec les emballages.

Les biodéchets restent collectés toutes les semaines.

Les papiers et le verre sont toujours en apport volontaire.

Les jours de collecte ont changé pour quelques communes ainsi que la règle des jours fériés.

#### Le dispositif de collecte au 04 mars 2019



# LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

#### LA PRE COLLECTE

En 2019, la Communauté de communes a fourni des bacs pour les ordures ménagères résiduelles, uniquement aux professionnels qui le demandent ou aux particuliers lors de la résolution des points singuliers. Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, elle met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué via les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

#### Distribution d'équipements dans les communes en 2019

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 60 l	209	66
Bacs à biodéchets 120 l	75	37
Bioseaux	193	58
Composteurs	143	55

#### Le remplacement des bacs

La Communauté de communes Puisaye Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc.

En effet, la collecte occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est alors assuré par le prestataire de collecte. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

De plus, certains habitants ou gros producteurs se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entrainer des risques importants pour les équipes de collecte. Après signalement par les équipes, les agents environnement contactent le propriétaire du bac afin que celui-ci soit réparé. Si le bac n'est pas réparable, la Communauté de communes équipe le professionnel d'un nouveau bac normé.

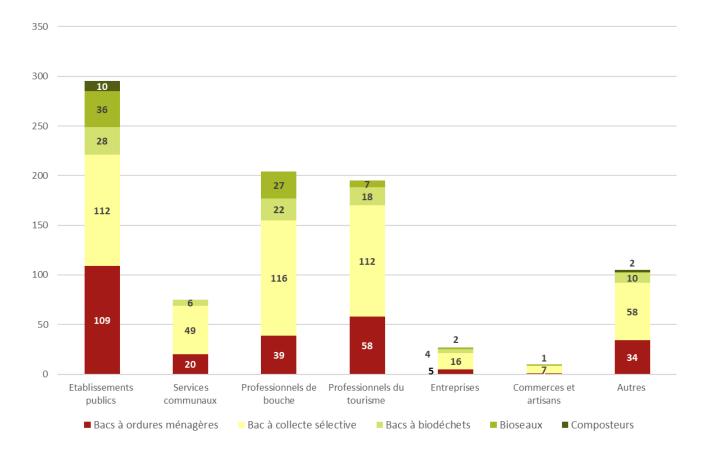
#### Remplacement des bacs en 2019

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bacs à emballages	Couvercles et pièces détachées	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	10	32	6	14	6	68
Bacs vétustes (n° < 22 500)	2	0	0	0	0	2
TOTAL	12	32	6	14	6	70

Suite à la modification du dispositif de collecte, le service déchets a contacté de nombreux professionnels afin d'adapter leurs pratiques aux nouvelles fréquences de collecte. Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés et dotation en bacs à ordures ménagères si nécessaire afin de compenser la collecte en quinzaine et dotation de bacs à emballages pour limiter le nombre de sacs jaunes présentés.

#### Dotation en bacs des professionnels suite au nouveau dispositif de collecte

	Bacs à ordures ménagères	Bacs à emballages	Bacs à biodéchets	Bioseaux	Composteurs
Etablissements publics (maison de retraite,	109	112	28	36	10
collège, crèche)					
Services communaux (salle des fêtes,	20	49	6	0	0
cimetière)					
Professionnels de bouche (restaurant,	39	116	22	27	0
boucherie, boulangerie, bar)					
Professionnels du tourisme (camping, gîte,	58	112	18	7	0
château, centre de vacances)					
Entreprises (Verger shop, Apic design, Burovert,	5	16	4	2	0
Dixy's, Glass et Lux)					
Commerces et artisans (coiffeur, fleuriste)	1	7	1	1	0
Autres (agriculteur, restos du cœur, vétérinaire,	34	58	10	1	2
Domanys)					
Total	266	470	89	74	12



#### LA COLLECTE



La collecte est organisée en trois flux :

- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets) toutes les semaines
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des déchets assimilés en alternance une semaine sur deux
- la collecte des emballages ménagers en alternance une semaine sur deux.

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartimentées ce qui permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) deux flux.

#### Renouvellement du marché de collecte en porte à porte

L'exécution du service de collecte en porte à porte est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public, à un opérateur privé. Le marché de collecte des ordures ménagères et des biodéchets arrivait à son terme au 03 mars 2019.

Aussi, dès 2018, s'est engagé une réflexion sur le dispositif de collecte.

#### En effet, 2 constats:

- la mise en place en juillet 2017 de l'extension des consignes de tri (tous les emballages en plastique) a obligé les habitants à se rendre beaucoup plus régulièrement aux points recyclage entraînant des difficultés du fait d'une population vieillissante.
- le nouvel agrément Citéo va engendrer une perte importante de subvention pour la collectivité dès 2019. Perte qui pourra être réduite si la collectivité améliore ses performances de tri.

Aussi, après plusieurs réunions d'un groupe de travail sur la collecte et de la commission déchets, il a été décidé de mettre en place la collecte des emballages en sacs jaunes en porte à porte, en alternance avec les ordures ménagères. Le principe de ce nouveau dispositif a été voté en Conseil communautaire le 20 juin 2018 par 68 voix sur 72.

Un nouveau cahier des charges a été défini avec de nouveaux scénarios, afin de limiter la charge financière. Le nouveau marché de collecte des ordures ménagères, des biodéchets et des emballages en porte à porte a été lancé.

C'est la société Ourry qui a remporté ce marché, d'un montant de 7 597 200 € HT pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages tous les 15 jours et des biodéchets toutes les semaines :

- dès le 04 mars 2019 sur le périmètre de l'ex Syndicat Mixte de la Puisaye.
- au 1<sup>er</sup> juillet pour les communes de Charentenay, Coulangeron, Migé et Val de Mercy.

Le marché a été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert à prix unitaires et forfaitaires. Le marché est d'une durée de 4 ans renouvelable 2 fois deux ans.





# SUEZ RV ENVIRONNEMENT (1er/01/2019 au 03/03/2019)



#### OURRY (04/03/2019 au 31/12/2019)

Marché de 3 ans, renouvelable 2 X 1 an.

Fin au 03 mars 2018.

Marché renouvelé pour 1 an : fin au 03 mars 2019.

6 chauffeurs

6 équipiers de collecte

9 intérimaires (congés, surcroît d'activités...)

2 encadrants

1 mécanicien sur site

8 véhicules

29 tournées par semaine

41 253 kms parcourus en 2019

25 120 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 61 l/100 kms.

Marché de 4 ans, renouvelable 2 X 2 ans.

Fin au 03 mars 2023.

Date d'échéance maximum : 03/03/2027

6 chauffeurs

7 équipiers de collecte

7 intérimaires (congés, surcroît d'activités...)

3 encadrants

1 assistante

1 mécanicien sur site

8 véhicules

35 tournées par semaine pour les ordures ménagères

32 tournées par semaine pour les emballages

231 586 kms parcourus en 2019

161.8 kms en moyenne par tournée

121 576 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 52.49 l/100 kms.

Un marché liait la société COVED et l'ex Communauté de communes du Pays Coulangeois pour la collecte et le traitement des déchets. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le contrat a été scindé en deux parties : la CA de l'Auxerrois (pour 8 communes) d'une part et la CCPF d'autre part (pour 4 communes : Coulangeron, Charentenay, Migé et Val de Mercy).

Ce marché a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les 4 communes ont été intégrées au marché Ourry et aux circuits de collecte existants.

#### Les jours fériés

Dorénavant, la collecte a lieu les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai, Noël et jour de l'an. Ces 3 jours sont rattrapés le samedi suivant (pas de décalage).

#### Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...). En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations.

Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution. Depuis, de nouveaux points non signalés en 2015 sont apparus et sont traités au fur et à mesure.

#### Bilan des points singuliers résorbés depuis 2012

	Points singuliers résolus
2012	31
2013	44
2014	29
2015	31
2016	220
2017	128
TOTAL	483/483
TOTAL	483/483

2018	3
2019	18
TOTAL	21/37

# LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

#### Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à OURRY de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets. Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1ère fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 1 530 refus de tri effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 6 refus /jour. 2 807 refus pour erreur de semaine de présentation (entre les ordures ménagères et les emballages) ont également été apposés.

Refus de tri	Erreur de semaine de présentation
1 530	2 807

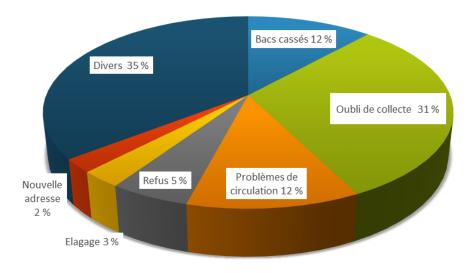
#### L'extranet

SIRIEL pour la société SUEZ et SYSOCO pour l'entreprise Ourry, sont des extranets qui permettent d'être en relation constante avec le prestataire de collecte. Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

En 2019, les agents environnement ont traité et résolu 614 SIRIEL ou SYSOCO, se décomposant ainsi :

Composition	
Bacs cassés	72
Oublis de collecte	189
Problèmes de	71
circulation	
Refus	33
Elagage	17
Nouvelle adresse	14
Divers	218
TOTAL	614



Chaque réclamation entraine une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

#### Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.

En 2019, 17 élagages ont été recensés par le collecteur et signalés aux communes dont c'est la compétence. 99 % ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

#### Evolution des tonnages collectés en porte à porte

#### **Evolution des tonnages**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OMR	6 915	6 480	6 037	5 928	5 629	4 101
Biodéchets	3 396	2 912	2 963	2 902	2 644	2 940
Emballages en porte à porte						1 304

#### **Evolution des ratios**

	Ratio kg/hab./an							
	2014	2014 2015 2016 2017 2018 2019						
Population	36 482	36 336	36 194	37 166	35 461	35078		
OMR	189	178	167	160	159	117		
Biodéchets	93	80	82	78	74	84		

#### Incidence du nouveau dispositif sur les performances

Les prévisions en matière de hausse des coûts d'élimination des déchets sont pessimistes pour le contribuable. Aussi, la CCPF a défini plusieurs objectifs afin de répondre aux enjeux de la collecte sélective notamment :

- Augmenter les quantités des matériaux récupérés en améliorant les performances de tri (afin de revendre plus de matériaux et d'obtenir plus de subvention).
- Réduire la part d'ordures ménagères enfouie (augmentation forte et constante de la TGAP, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, 25 € la tonne en 2020, 76 € à l'horizon 2025).

C'est pour répondre à ces objectifs que la collectivité a choisi de modifier son dispositif de collecte avec la mise en place d'une collecte tous les 15 jours des ordures ménagères en alternance avec la collecte des emballages en sacs jaunes en porte à porte.

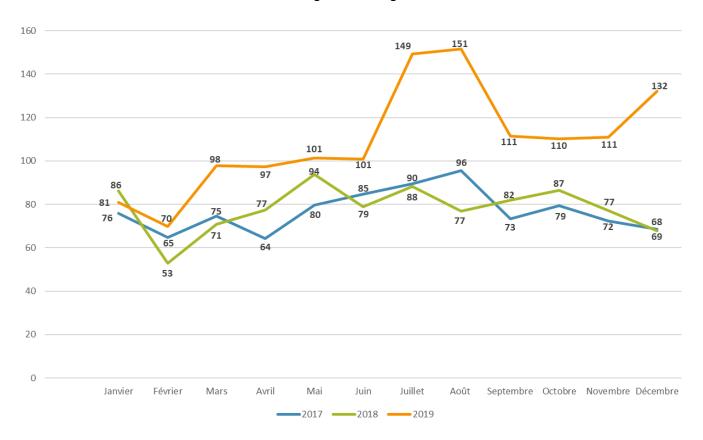
L'objectif est atteint. Le changement de dispositif a eu un impact fort sur le tri en général : augmentation du tonnage d'emballages mais également baisse significative des ordures ménagères (-35.89 %) et augmentation des biodéchets (+11.90%).

En effet, de nombreux usagers ne triaient pas leurs biodéchets... le passage des ordures ménagères tous les 15 jours les a fortement incités à réaliser ce tri.

Dès le mois de mars, les tonnages collectés ont fortement augmenté (30 %). Au cours des mois d'août et décembre, la progression des tonnes s'élève à une moyenne de 96 %.

De mars à décembre, l'augmentation des quantités collectées est de 46 %.

#### L'évolution des tonnages d'emballages de 2017 à 2019



#### Les incidents de collecte

#### Neige

En janvier et février, des chutes de neiges importantes ont engendré un départ tardif des collectes. Les routes très enneigées n'ont pas permis une collecte complète. Afin de limiter les « non-collectes », les bourgs, les gros producteurs et les écarts accessibles ont été collectés.

#### Canicule

Les différentes périodes de canicules de l'été n'ont pas eu d'incidence sur les collectes.

# LES COMMUNES DE L'EX-COULANGEOIS

Les communes de Charentenay, Coulangeron, Migé et Val de Mercy ont rejoint la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces communes étaient précédemment adhérentes à la Communauté de communes du Pays Coulangeois qui a rejoint l'agglomération d'Auxerre suite à la loi NOTRe.

#### Dispositif et facturation

Contrairement au reste du territoire, ces communes sont en porte-à-porte pour les emballages et le papier.

Les foyers sont dotés d'un bac à ordures ménagères gris à couvercle bordeaux et d'un bac gris à couvercle jaune pour les emballages et le papier.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces 4 communes sont passées de la redevance incitative à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019, le prestataire de collecte est la COVED, l'exutoire des déchets ménagers est l'ISDND de Duchy, les recyclables sont envoyés au centre de tri d'Ormoy.

Au 02 juillet 2019, à l'issue du marché de collecte, ces communes ont rejoint le marché de collecte de la Communauté de communes et sont dorénavant collectés par Ourry.

#### Nombre d'intervention sur les bacs

	Dotation	Echanges	Bac cassé remplacé par CCPF	Bac cassé remplacé par Ourry	Total
Charentenay	7	2		2	11
Coulangeron	6			1	7
Migé	11			1	12
Val de Mercy	13	1	2	3	19
TOTAL	37	3	2	7	49

# LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

# LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

135 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 260 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Début avril, suite au passage en porte à porte des emballages, les colonnes à emballages ont été enlevées des points recyclage. N'ont été laissées que les colonnes à emballages en déchetteries, celles des PAV semi enterrées et celles collectées à la demande chez certains prestataires.

	Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papier	TOTAL
1 <sup>er</sup> trimestre 2019	291	198	131	620
En libre accès, d'avril à décembre 2019	23	183	132	338
Chez les professionnels, d'avril à décembre 2019	8	12	2	22
Total d'avril à décembre 2019	31	195	134	360

# **EXPLOITATION DES PAV**

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	SUEZ RV / Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	SUEZ RV / Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo

SUEZ RV Environnement	Gachon / Minéris	Gach	on / Minéris
Emballages	Emballages	Verre	Papier
Marché transitionnel de 9 mois. Début au 6 août 2018. Fin au 1 <sup>er</sup> mars 2019 2 chauffeurs	Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023  1 chauffeur 1 véhicule	Marché de 7 ans. Début au 01 janvier 2015. Fin au 1 <sup>er</sup> janvier 2022  1 chauffeur 1 véhicule	Marché transitionnel de 9 mois fin au 1 <sup>er</sup> mars 2019 puis, marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023
2 véhicules 1 attaché d'exploitation 1 assistante d'exploitation 14 600 km parcourus 7 140 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 49 l/100 kms.	1 encadrant 1 assistante d'exploitation 179 km parcourus en moy. / tournée 12 194 km parcourus 5 890 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 48 l /100 kms.	1 encadrant 1 assistante d'exploitation 350 km parcourus en moy. / tournée 38 524 km parcourus 18 540 litres de gazole Consommation moy. de diesel: 48 l /100 kms.	1 chauffeur 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 211 km parcourus en moy. / tournée 16 491 km parcourus 7 560 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 46 l /100 kms.

#### Les débords de l'été

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs impossibles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique... Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été.

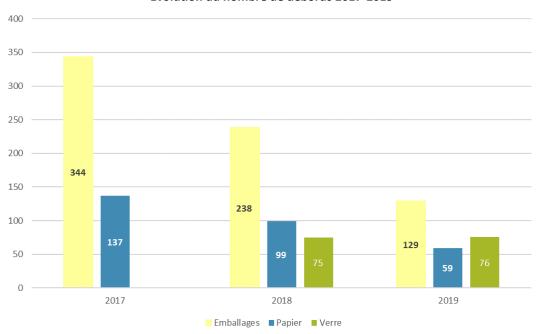
#### Nombre de débords 2019

	Colonnes à emballages	Colonnes à papier	Colonnes à verre
Janvier	40	0	1
Février	5	0	0
Mars	36	9	4
Avril	7	1	2
Mai	9	9	6
Juin	6	5	4
Juillet	7	6	10
Août	10	13	24
Septembre	2	8	23
Octobre	4	6	1
Novembre	0	1	1
Décembre	3	1	0
Total	129	59	76

Cette année, on peut constater une meilleure gestion pour la période de l'été, avec moins de débords que l'an dernier, grâce à la mise en place du porte à porte pour les emballages. Les débords pour les emballages ont eu lieu principalement en janvier (suite aux fêtes de fin d'année) et en mars (fin du dispositif en apport volontaire).

Il reste néanmoins encore beaucoup de débords au niveau du verre, certainement en partie à cause du climat très chaud de cet été.

#### Evolution du nombre de débords 2017-2019



#### Les pénalités aux collecteurs

La Communauté de communes Puisaye Forterre a appliqué cette année des pénalités aux collecteurs, conformément au cahier des charges des marchés.

Mois	Prestataire	Motifs de la pénalité	Montant HT
Janvier	SUEZ	Débords	7 900
Septembre	Gachon / Mineris	Non-exécution d'une partie de la collecte	300
Septembre	Gachon / Mineris	Non-respect des séparations de flux de matériaux	900
		TOTAL	9 100 €

#### Le nettoyage des colonnes

En 2019, la société Gachon/Minéris a également réalisée une prestation de nettoyage des colonnes. 200 colonnes ont été nettoyées (184 colonnes à verre et 16 colonnes à emballages) pour un coût de 3 391.87 euros.

# **EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE (QUANTITE TRAITEE)**

		2015	2016	2017	2018	2019	
Verre		1 775	1 790	1 844	1 840	1 756	
Papier		890	1 031	735	765	824	Total emballages
Plastique	Tonnage	172	244	264	210	353	
Métal		133	81	126	126	143	893
Brique et cartonnette		174	299	263	328	397	
Verre		48,86	49,45	49,61	51,89	50,06	
Papier		24,49	28,49	19,77	21,57	23,49	Total emballages
Plastique	Kg/hab.	4,73	6,76	7,10	5,92	10,06	
Métal		3,67	2,25	3,40	3,55	4,07	25.44
Brique et cartonnette		4,79	8,26	7,07	9,25	11,31	
Total n	natière (tonnes)	3 144	3 445	3 232	3 269	3 493	
Total ma	atière (Kg/hab.)	87	95	87	92	98,99	

#### LES PERFORMANCES

Ratio en kg/hab./an

	Moyenne nationale (AV et PAP)	Région BFC	Yonne	CC Puisaye Forterre				
Emballages	17.1	22.2	24	23,49				
Verre	31.9	40.2	38	50,06				
Papier	20.5	27.6	24.7	24,06				
TOTAL	69.5	90	86.7	98.99				

Les 2 800 000 habitants de la Région Bourgogne Franche Comté sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage des emballages et papiers avec près de 30 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 2<sup>ème</sup> position au classement régional après la Bretagne.

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ces voisins icaunais.

#### LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés dans les sacs jaunes et les points d'apport volontaire.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

En 2019, 16 caractérisations pour les emballages et 11 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements.

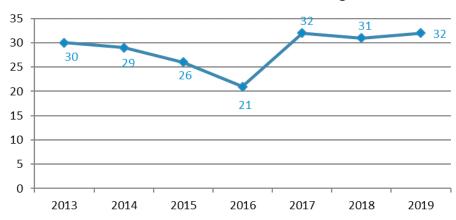
Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

Le taux de refus sur les emballages est de 32 %. Il est élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de refus emballages %	30	29	26	21	32	31	32
Taux de refus papier %	2	3	1.8	1	1	2	2

En 2019, le taux de refus pour les papiers est bon à 2 % (moyenne nationale de 5 %).

#### Evolution du taux de refus des emballages %



# LES DECHETTERIES



Nombre de déchetteries : 9

Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF

Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / CCPF Accueil des déchets dangereux des ménages : oui

Accès des professionnels : oui

Carte magnétique : oui

Une déchetterie pour 3 897 habitants (moyenne nationale : 1 pour 14 000

hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural).

#### POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes Puisaye Forterre	35 078
Entrains sur Nohain	813
La Ferté Loupière	519
Lindry	1 392
Le Val d'Ocre	573
Merry la Vallée	377
Saint Maurice le Vieil	372
Saint Maurice Thizouaille	264
Sommecaise	372
TOTAL	39 760

#### La déchetterie de Val de Mercy

Conséquence de la loi NOTRE, la déchetterie de Val de Mercy, tout en étant géographiquement sur le territoire de la Communauté de communes Puisaye Forterre, est devenue un équipement de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes magnétiques ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.

Plus de 829 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande en 2019.

76 cartes ont été perdues par les habitants et refaites. Cette prestation est facturée 10 euros.

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes Puisaye Forterre a également conventionné avec :

- la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes aient accès à la déchetterie de Coulanges / Yonne
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Charentenay, Coulangeron, Migé, Mouffy et Val de Mercy aient accès à la déchetterie de Val de Mercy.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Coulangeron aient accès à la déchetterie de Gy l'Evêque.

#### LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnage	Type de déchets	Tonnage			
Encombrants	2 602.58	DDS	140.37			
Bois	1 324.52	Batteries	10.28			
Cartons	430.08	Piles	5.5			
Ferraille	864.13	Lampes - Néons	2.18			
Métaux précieux	4.30	Huile de vidange	21.15			
Déchets verts	1 977.54	Textiles	77.39			
Gravats	2 510	Pneus	61.67			
DEEE	447.21	Capsules Nespresso	6.96			
Mobilier	556.83	Cartouches d'imprimante	0.49			
Placoplatre	139.97	Cartouches Brita	0.01			
		Huile de friture	3.40			
	Total : 11 186.56 tonnes					

Au total, 2 795 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.

Les tonnages, à nombre de déchetterie égale, ont augmenté de 763.50 tonnes.

Charny est la seule à enregistrer une baisse de 37.11 tonnes.

Toucy accuse une forte augmentation avec +252.11 tonnes par rapport à 2018, Saint Amand en Puisaye + 157.38 tonnes et Molesmes + 138 tonnes. Toutes les autres déchetteries marquent une augmentation des tonnages entre 50 et 80 tonnes chacune.

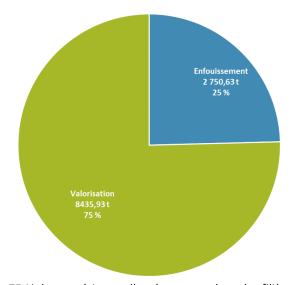
On constate une augmentation des cartons (+ 44.52 tonnes) et des gravats (+ 80 tonnes). Les tonnages de bois et de mobilier se maintiennent tout comme les tonnages collectés avec les éco-organismes.

On accuse une forte baisse des déchets verts (– 285.37 tonnes) sûrement liée à la sécheresse de l'été 2019 : moins de tonte et des déchets verts plus secs, moins gorgés d'eau, et donc plus légers.

A noter : grâce à la mise en place de nouvelles filières comme Eco-mobilier, les bennes d'encombrants qui représentaient 35 % du tonnage en 2013 et 2014, ne constituent plus que 23 % du tonnage total de déchets en 2019.

#### LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS

#### La part de valorisation des déchets de déchetteries



#### **EN CHIFFRES...**

2 459 tonnes de déchets (22 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une baisse de 26 tonnes par rapport à 2018.

1 240 tonnes (11 % du gisement) sont collectées et traitées par des éco-organismes.

75 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

#### LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire	Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie	Cartouches	Collectors
Gravats	CCPF en régie	Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Encombrants	CCPF en régie	Carton	Shamrock
Bois	Bourgogne Recyclage	Déchets ménagers spéciaux	Triadis/EDIB
Métaux	Bourgogne Recyclage	Huiles de fritures	Coll'Ect 89
Lampes usagées	RECYLUM et Ecosystem	Huiles de vidanges	Sevia
DEEE	Ecologic	Batteries	Bourgogne Recyclage
Pneus	ALIAPUR	Vêtements	Le Relais
Piles	COREPILE	Mobilier	Bourgogne Recyclage

#### La collecte des textiles

En 2019, 77.39 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire) avec le Relais, soit environ 2 kg par habitant. Les chiffres sont en nette baisse depuis 2 ans : 158 tonnes en 2017 et 90 tonnes en 2018.

#### Le recyclage des meubles

La filière mobilier lancée en 2016 par la Communauté de communes et l'éco-organisme Éco-mobilier, collecte et valorise tout le mobilier apporté en déchetterie. Ce sont les consommateurs qui financent cette filière lors de l'achat d'un meuble via l'écotaxe.

En 2019, des travaux ont été réalisés sur la déchetterie de Toucy afin d'accueillir la dernière benne. Ainsi, toutes les déchetteries ont été équipées. Grâce à ces bennes, plus de 556 tonnes de mobiliers ont été détournées de l'enfouissement pour être recyclées.

#### EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2017	2018	2019
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	20	18	17
Dépôts sauvages devant les déchetteries	30	21	18
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	3	5	4
Départ de feu dans les bennes	0	1	2

Bien que des mesures aient été mises en place (caméra, enlèvements réguliers des matériaux de valeur, signalement en gendarmerie...), les incivilités et effractions ne baissent pas de façon significative.

Malgré ces vols, la CCPF a collecté 10.28 tonnes de batteries (4.26 T en 2018) et 4.3 tonnes de métaux, cuivre, laiton, inox... (3 tonnes en 2018) grâce aux collectes systématiques mises en place.

#### LES INCIDENTS

#### Canicule

Suite au plan canicule, des aménagements d'horaires ont été effectués sur les déchetteries à deux reprises cet été aux mois de juin et de juillet. Elles ont été ouvertes uniquement le matin de 8h à 12h.

# LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux)



17.09.1987	Création du site
1 ha / 8,29 ha	Surface exploitable / Surface totale
2 000 m <sup>2</sup>	Surface moyenne d'une alvéole
17 à 21 m	Epaisseur d'une alvéole
2 à 3 ans	Temps de remplissage d'une alvéole
15 000 tonnes	Tonnage de déchets autorisés / an

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029.
- 57 bennes de déchets / semaine : 27 camions OM/biodéchets, 24 camions pour les déchetteries, 2 camions de refus, 2 camions de refus de compost et 2 camions de DIB.

#### L'installation



#### Les tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont facturées sur la base de tarifs votés par le Conseil communautaire soit 57 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 24 €.

En 2019, 1 040 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte.

#### Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

La DREAL a réalisé un contrôle surprise du site le 12 décembre 2019.

7 non-conformités ont été relevées :

- Le contrôle d'étanchéité du bassin n'a pas été réalisé
- La déclaration GEREP est incomplète
- Le bilan quantitatif et qualitatif de la terre excavée n'a pas été produit dans le rapport d'annuel 2018
- La désinfection de l'unité de valorisation doit être effectuée
- Le registre des déchets est incomplet
- Les procédures de débroussaillage, relevé des puits et admission ne sont pas écrites
- La charge hydraulique d'un des puits a été dépassée de moins de 5 cm
- La lagune de traitement macrophyte n'a jamais été déclarée à la DREAL

#### Visite des gilets jaunes

Suite aux mouvements sociaux de l'hiver, une délégation de gilets jaunes a demandé à visiter le site de Ronchères. Ils ont été accueillis en janvier 2019 en présence du Directeur, de la responsable communication, du Président et du Vice-Président à l'environnement.



#### Qualité de l'air

#### Les plaintes d'odeurs

En juin et juillet 2019, deux plaintes d'odeur ont été enregistrées. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé sur le site ce jour-là.

Pour limiter les éventuelles nuisances olfactives, a été mis en place :

- Une petite zone ouverte d'exploitation (inférieure à 1 000 m²).
- La couverture des déchets en matériaux inertes ou refus de compostage en fin de semaine et lorsque les chaleurs sont trop importantes.

#### Le réseau nez

Depuis 2017, un réseau nez a été mis en place. Constitué des riverains volontaires les plus proches du site, il permet aux habitants de relever l'impact olfactif du site en précisant les jours et les heures. Ainsi, des recoupements peuvent être faits en fonction de la météo, de l'activité du site... ce qui permet de réaliser des actions afin de les maîtriser. Les documents mensuels sont moins complétés que la première année. L'étude des informations recueillies montre que les odeurs se font sentir majoritairement au lever et au coucher du soleil, lors des inversions thermiques et ne durent que quelques minutes.

#### **Traitement des biogaz**

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas...). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH4) et de dioxyde de carbone (CO2).

Les mesures de biogaz sont effectuées mensuellement par un agent de la collectivité. Le réseau est réglé et adapté en conséquence. En 2019, 78 324 m³ de gaz ont été traité sur site.

#### Gestion des eaux

#### Les eaux de ruissellement

Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en postexploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus. Cette eau est également utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que le nettoyage de la voirie.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le service déchets réalise deux analyses semestrielles des bassins d'eaux de ruissellement. En 2019, les analyses ont été effectuées en mars et septembre. L'analyse de septembre a laissé apparaître une augmentation de COT (carbone organique total). Le COT est la fraction carbonée de la matière oxydable présente dans l'eau.

L'augmentation de ce paramètre peut être due aux fortes chaleurs caniculaires de l'été et la stagnation de l'eau.

#### Les eaux souterraines

Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau et de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants.

Le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site. En 2019, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectués. A noter le piézomètre A qui s'est asséché. Ces analyses ne révèlent pas d'anomalie spécifiques.

#### La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation.

La mesure de la hauteur des lixiviats dans les puits est mensuelle. L'entretien et la vérification du bon fonctionnement des pompes sont réalisés par les agents et la société Techpompe bimestriellement. Un contrôle visuel du réseau est réalisé au minima mensuellement en interne. L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

#### Travaux sur le site

La zone d'exploitation ouverte a été redéfinie à moins de 1 500 m². Pour cela, 1 480 tonnes de terre ont été utilisé pour le merlonage et les couvertures temporaires.

#### Management environnemental

Le service déchets est inscrit dans la démarche d'un système de management qui incite à l'amélioration continue du respect de l'environnement et de l'intégration paysagère du site.

En 2019, il en est ressorti:

- un renforcement permanent de la couverture du site en inertes,
- une lutte contre les envols (filets, baisse de la surface, ramassage...),
- une intégration du site dans l'environnement (aménagement paysagé)
- le suivi du réseau nez.

# LE CENTRE DE COMPOSTAGE



30 m <sup>3</sup> /heure	Capacité du broyeur
80 m	Longueur du tunnel de fermentation
> 45° C	Température du compost en fermentation
> 75 ° C	Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

#### Remplacement, pannes et entretien

En 2019, le centre de compostage a été équipé d'un nouveau broyeur pour un coût de 330 120 € (fourniture, transport, formation de deux agents, mise en service sur site et achat d'un système d'aspersion des poussières) et la lame du godet de la chargeuse a été remplacée. L'ancien broyeur a été revendu pour 24 000 €.

Le centre a besoin d'un entretien régulier : changement des couteaux du broyeur (3 à 4 fois/an), changement régulier des pales du fermenteur (abîmé par les ficelles, le bois, les cailloux), nettoyage du démotteur à chaque bourrage des déchets, graissage régulier des engins...

Le fermenteur a également subi 3 arrêts pour panne, soit 9 semaines au total d'inactivité.

#### Analyse et contrôle

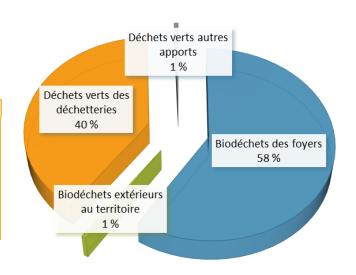
Le Réseau Compost Plus ayant lancé un marché groupé beaucoup plus intéressant pour la Communauté de communes Puisaye Forterre, c'est la société SADEF qui réalise dorénavant l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2019, 21 lots ont été analysés avant distribution. Toutes les analyses étaient conformes.

De plus, le centre de compostage est certifié ASQA (label renouvelé le 12 décembre 2019).

#### La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Résultats des collectes 2019					
	Tonnages	Ratio kg/hab./an			
Biodéchets des foyers	2 940	84			
Biodéchets extérieurs au territoire	28	-			
Déchets verts des déchetteries	1 978	51			
Déchets verts autres apports	28	-			
Total déchets verts	2 006	-			

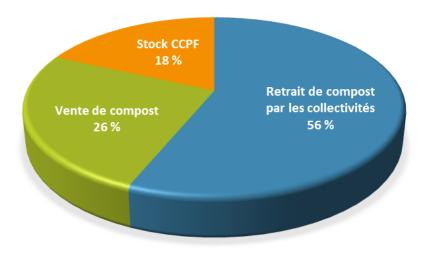


#### La redistribution du compost

Le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne. Il est également redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 486 tonnes de compost ont été produites en 2019 dont 836 tonnes ont été distribuées aux collectivités. Cette année, la Communauté de communes a vendu 380 tonnes de compost entraînant un gain financier de 5 704 €. 270 tonnes de la production 2019 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.

#### Répartition de la distribution



#### LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

#### L'installation de déchets inertes de Lain

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2019, les gravats des déchetteries d'Etais la Sauvin et Molesmes (environ 410 tonnes).

#### L'installation de déchets inertes de Peruseau

Ce site appartient à la commune nouvelle Charny - Orée de Puisaye qui a confié sa gestion à la Communauté de communes. Il accueille les gravats de la déchetterie de Charny soit pour 2019, environ 450 tonnes.

#### LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société SOREPAR dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Situé à Ormoy, il trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et le papier collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri.

Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes. Le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon sur Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

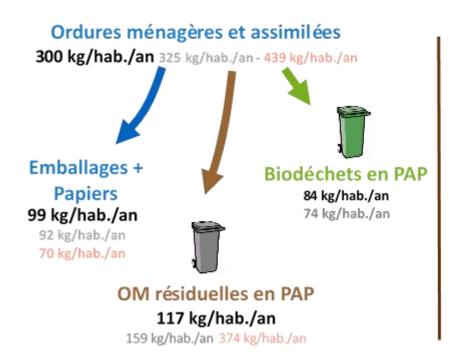
Matériaux	Repreneurs	
Les emballages en plastique	EPR	
L'aluminium	EPR	
L'acier	Arcelor	
Les briques alimentaires et cartonnettes	EPR	
Les journaux – magazines	Norske Skog	
Le verre	Véralia	

# **EN RESUME**

#### **LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2019**

# 591 kg/hab./an

614 kg/hab. en 2018 653 kg/hab. moyenne nationale





# LES CHIFFRES CLES DE LA CCPF

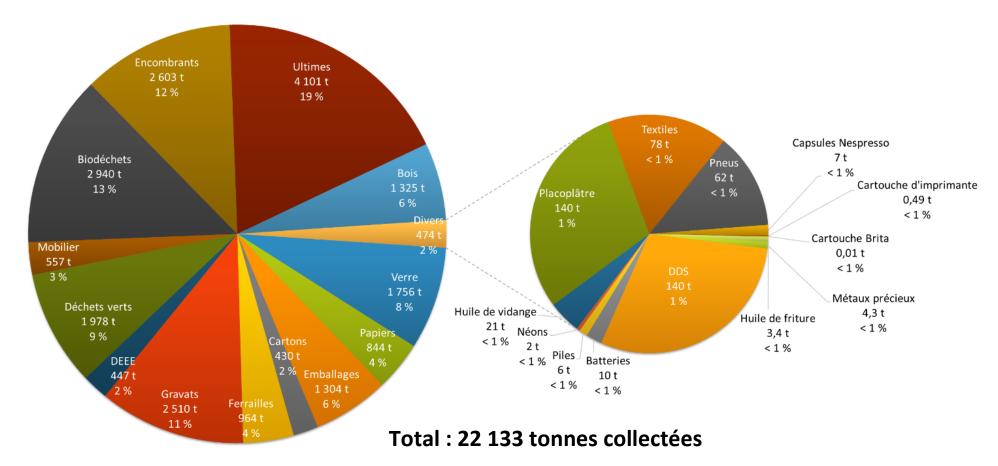
Les objectifs du Grenelle dépassés :

764%

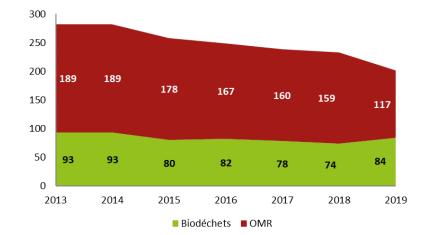
taux de valorisation (objectif national : 45 %) ¥-22%

réduction de la part des déchets enfouis 2009-2018 (objectif national -15 %)

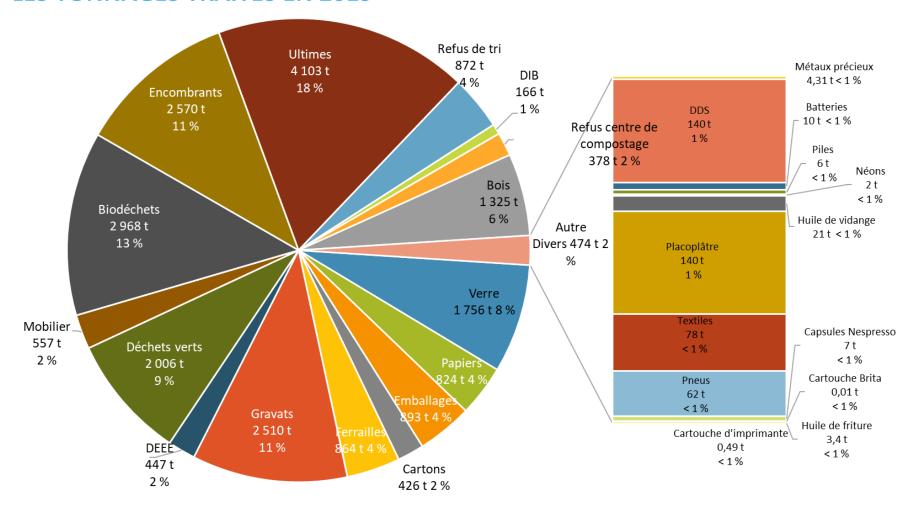
# **LES TONNAGES COLLECTES EN 2019**



#### Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets



#### **LES TONNAGES TRAITES EN 2019**



Tonnages valorisés: 14 913 T (64 %)

Tonnages enfouis: 8 229 T (36 %)

**Total: 23 143 tonnes** 

# COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

#### Stands d'information

10 participations aux manifestations nationales ou locales (SDD, marché, fantastic pique-nique...)

173 personnes sensibilisées

# Le numéro vert : 0 800 584 762

3 905 appels au n° vert Soit 16 appels/jour

#### Soutien aux manifestations

Prêt de matériels pour 15 manifestations et réalisation d'outils de communication adaptés.

#### **Relations presse**

118 articles dans la presse quotidienne régionale

60 articles réalisés pour les bulletins municipaux

#### **Animations scolaires**

49 animations en cycle 3 (primaire)

17 animations dans les collège et lycées (éco-délégués)

12 visites de site (Ronchères ou déchetteries)

594 jeunes sensibilisés

#### **Gourmet bag**

**51** restaurateurs contactés

18 restaurateurs ayant mis en place le gourmet bag

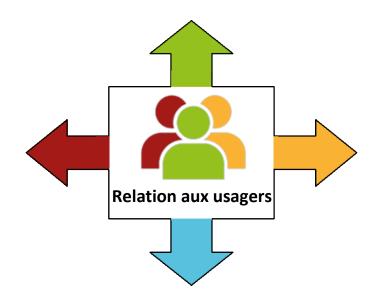
#### Visites du site

3 visites

72 adultes

#### **Professionnels**

285 professionnels rencontrés (aide à la mise en place du tri, création d'outils, formation, mise à disposition d'équipements...)



#### Distribution de sacs jaunes

52 permanences (déchetteries et marché)

10 800 rouleaux distribués

9 440 personnes rencontrées

37 845 rouleaux distribués aux mairies

#### Site internet

7 107 connexions

27 657 pages vues

170 demandes par formulaire (demande de renseignements ou de cartes de déchetterie)

#### **Publication institutionnelle**

3 numéros du « je recycle » (journal destiné aux habitants). Un n° dédié au nouveau dispositif, un n° pour les communes de l'ex coulangeois et un numéro spécial sur l'augmentation de la redevance.

#### Courriers / voie électronique

87 mails d'informations aux communes (retard de collecte, intempéries, stationnement gênants, travaux...)

219 réponses aux mails des usagers

51 réponses aux courriers des usagers

#### Le nouveau dispositif de collecte : une communication spécifique

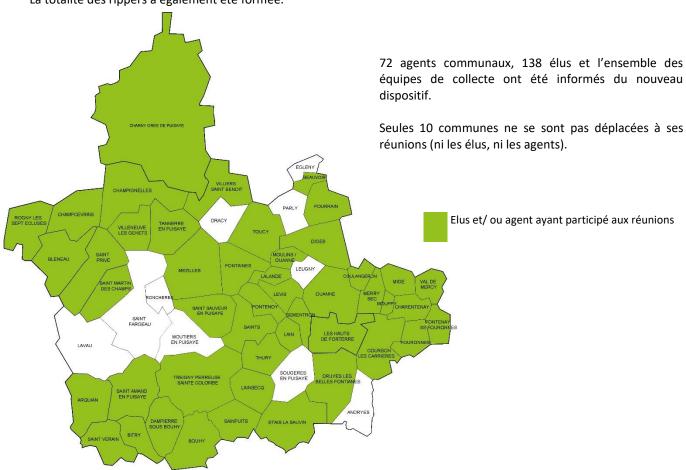
Un vaste plan de communication a été mis en place afin d'informer au maximum sur le nouveau dispositif de collecte. Pour chaque cible, des actions et des outils de communication spécifiques ont été mis en place.

#### Les élus :

4 réunions d'information sur le territoire : 125 élus ont participé. De nombreux mails d'informations leur ont été envoyés.

#### Les publics relais :

5 réunions d'information à destination des agents communaux (secrétaires de mairie, agents des services techniques, cantonniers...) et intercommunaux (gardiens de déchetteries, agents d'accueil...) : participation de 72 agents. Distribution aux secrétaires de mairie d'un sous mains récapitulant les informations les plus importantes. La totalité des rippers a également été formée.



#### La population:

Envoi de nombreux mails d'information aux communes, d'affiches d'information à diffuser (également placardées en déchetteries et dans les commerces) et de modèle de flyers à distribuer dans les boites aux lettres des usagers. Avant chaque jour férié, envoi pour diffusion d'affiches d'information dans les communes.

Des modèles d'articles de bulletins municipaux ont été relayés par la quasi majorité des communes. Le site internet a également diffusé l'information ainsi que la page facebook de la collectivité.

Plusieurs articles sont parus dans la presse ainsi qu'un dossier spécial dans le journal communautaire.

Un journal « je recycle » a été distribué aux habitants.

Mise en place de permanences en déchetterie au mois de février afin de faire la première distribution de rouleaux de sacs jaunes avec remise d'un calendrier de collecte. Renouvellement de cette opération durant l'été 2019 sur les principaux marchés du territoire.

En déchetterie, en 34 permanences, 7 900 personnes ont été rencontrées. Sur les marchés, en 18 permanences, 1 540 personnes ont été rencontrées.

La majorité des communes ont accepté de tenir à disposition des rouleaux de sacs en mairie.

En 2019, 37 845 rouleaux ont été distribués aux mairies.

#### Les professionnels :

Suite à la modification du dispositif de collecte, le service déchets a contacté 285 professionnels afin d'adapter leurs pratiques aux nouvelles fréquences de collecte. Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés, mise à disposition d'affiches adaptées et dotation en bacs à ordures ménagères si nécessaire afin de compenser la collecte en quinzaine. Dotation de bacs à emballages pour limiter le nombre de sacs jaunes présenté. 255 bacs à ordures ménagères, 125 bacs à biodéchets et 457 bacs à emballages ont été distribués.

Globalement, la population a très bien accepté les modifications survenues avec ce nouveau marché.

Il y a eu une recrudescence du nombre d'appel au n° vert (plus de 450 appels concernant les sacs jaunes le premier mois) majoritairement par des habitants qui souhaitaient davantage d'informations.

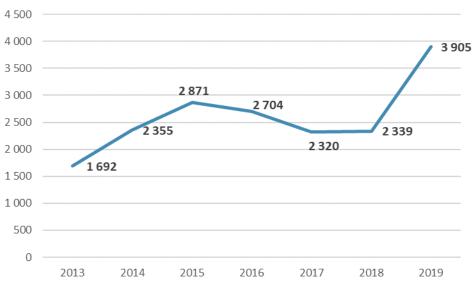
#### Le numéro vert

Le numéro vert est en place depuis 2005. Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries... Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.

Le numéro vert a connu une augmentation significative cette année avec + 40 % d'appels. Cette augmentation est due à la mise en place du nouveau dispositif de collecte en sacs jaunes.



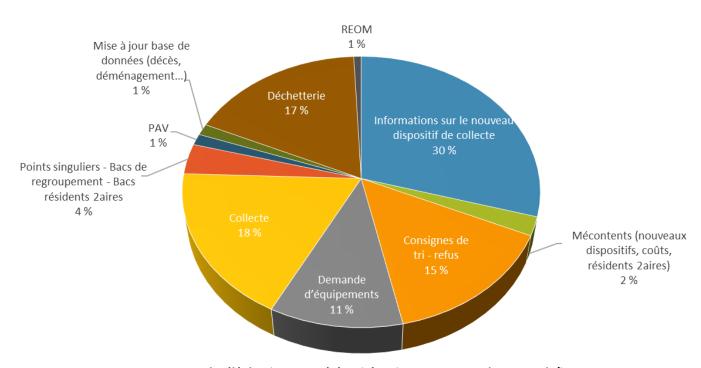
#### Evolution des appels au n° vert



Les habitants contactent également le service déchets par mail, courriers ou via les formulaires du site internet.

	N° vert	Courriers	Mails	Site internet	Total
Informations sur le nouveau dispositif de collecte	1 176	-	66	41	1 283
Mécontents (nouveau dispositif, coûts, résidents 2 <sup>aires</sup> )	12	28	52	5	97
Consignes de tri - refus	595	8	43	2	648
Demande d'équipements	452	1	20	6	479
Collecte	782	-	-	-	782
Points singuliers - Bacs de regroupement - Bacs résidents 2 <sup>aires</sup>	138	4	15		157
PAV	50	4	4		58
Mise à jour base de données (décès, déménagement)	39	6	12	1	58
Déchetterie	636		7	115	758
REOM	25		7		32
TOTAL	3 905	51	226	170	4 352

#### Les sujets abordés au n° vert



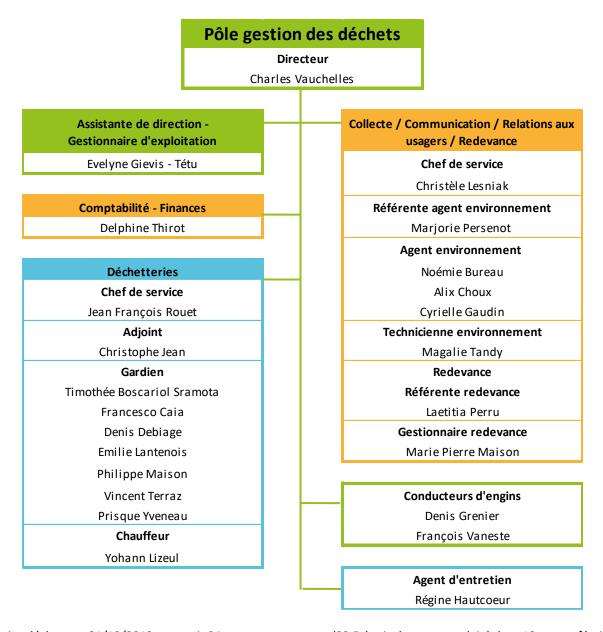
En 2019, 3 905 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 16 appels/jour.

#### Le règlement de collecte

Le règlement de collecte a été revu et corrigé suite au changement du dispositif de collecte. Il a été adopté en Conseil communautaire le 19 septembre 2019.

# LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2019



Le service déchets au 31/12/2019 comptait 24 agents permanents (22,5 équivalent temps plein) dont 13 agents féminins.



Les compétences se répartissent entre 9 emplois de la filière administrative et 15 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 17 agents catégorie C
- 1 contrat avenir

Le service déchet a également accueilli deux stagiaires :

- M. Radouane Allouch du 3/06/2019 au 4/07/2019 sur le site de Ronchères
- M. Kongo Matt Yoann du 9/09/2019 au 21/09/2019 et du 16/10/2019 au 23/11/2019 en déchetterie.

L'année 2019 a été marquée par le départ de 2 agents : Mathieu Caisso et Manon Marmitte.

Jean-François Rouet est devenu chef du service des déchetteries et Christophe Jean a été recruté comme adjoint.

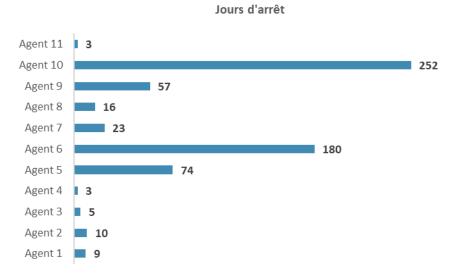
Pascaline Daubec est partie en retraite et a été remplacée par Emilie Lantenois.

#### La formation

18 agents du service, soit 75 % de l'effectif, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2019 pour un nombre total de 33 jours dont 28.5 jours de formation obligatoire (intégration, SST, sécurité incendie...).

#### L'absentéisme

Onze agents ont été en congés de maladie ordinaire avec des arrêts variants de 3 à 252 jours pour un total de 632 jours d'absences.



#### Les accidents du travail

4 agents ont subi un accident du travail avec un arrêt de travail allant de zéro jour à 21 jours d'arrêt.

#### Nombre d'accident du travail

Nombre d'accident sans arrêt de travail	
Nombre d'accident entrainant un arrêt de travail < 15 j	1
Nombre d'accident entrainant un arrêt de travail > 15 j	
Nombre total de jours d'arrêt	52
Nombre total d'accident	4

#### Les intérimaires

Le service déchet emploie régulièrement des intérimaires afin de suppléer ses agents ou en renfort (remplacement des congés pour les techniciens de l'ISDND et du centre de compostage, renfort pour les déchetteries en période estivale...). En 2019, 8 intérimaires ont été recrutés pour un nombre total de 71 jours.

#### Hygiène et sécurité

Le service déchets compte une assistante de prévention qui contribue :

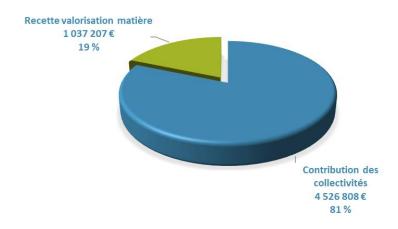
- à assister et à conseiller les chefs de services dans la mise en place de la démarche d'évaluation des risques et la mise en place d'une politique de prévention des risques
- à assister et à conseiller les chefs de services dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
- à améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
- à faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- à veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Cet agent fait partie du réseau prévention de la Communauté de communes Puisaye Forterre, constitué d'un conseiller de prévention et de 3 assistants de prévention.

# **LES INDICATEURS FINANCIERS**

#### Les principales sources de financement

La participation des collectivités adhérentes représente 81 % des recettes en 2019 (4 526 808 €).



#### Le budget

#### Total des dépenses

	Prévu	Réalisé
Investissement	2 662 827 €	2 061 238 €
Fonctionnement	6 009 795 €	5 738 433 €

#### **Total des recettes**

	Prévu	Réalisé
Investissement	2 662 827 €	1 601 900 €
Fonctionnement	6 099 795 €	6 098 431 €

#### Tarif annuel des particuliers à la REOM

Foyer 1 personne	190.65 €
Foyer 2 personnes	218.15 €
Foyers 3 personnes et +	242.50€
Résidences secondaires	218.15 €

#### Tarif annuel des particuliers à la TEOM

	Ex CC Forterre Val d'Yonne	Charny Orée de Puisaye
Taux de TEOM voté	16.23 %	14,36 %
Montant de la recette	467 046 €	623 727 €

#### Répartition du coût moyen par habitant

	Traitement des ordures ménagères	Collecte des déchets	Déchetteries	Centre de compostage	Frais de structure	TOTAL
Taux moyen de participation €/hab.	18.09	65.35	25.63	5	8.71	122.78

En 2019, la collectivité s'est vue dans l'obligation de voter une hausse de 25 % de la redevance à cause de plusieurs facteurs : des mises aux normes obligatoires et règlementaires du centre d'enfouissement, le remplacement de matériels obsolètes, la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), la baisse des subventions des éco-organismes, la baisse significative de la population...

Afin d'informer la population de cette augmentation, 6 réunions publiques ont eu lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. 370 usagers se sont déplacés.

# Répartition du coût moyen par habitant Collecte 65,35 € Dechetterie 25,63 € Traitement 18,09 € Frais de structure 8,71€ Centre de compostage 5 €

#### Principales dépenses par prestataire

#### Liste des principaux prestataires

	Prestataires	Intitulé du marché	Type de marché	Montant ordonnancé €		
	OURRY	Collecte des déchets ménagers et assimilés	Prestations de services	1 562 880		
	GACHON - MINERIS	Collecte papier et verre	Prestations de services	256 150		
Collecte	ESE France	Fourniture équipements de collecte	Fournitures à BC	132 156		
S	PTL	Fourniture sacs jaunes	Fournitures à BC	15 698		
	SOREPAR / COVED	Tri et valorisation des papiers et emballages	Prestations de service	373 492		
	YONNE RECYCLAGE	transport des recyclables	Fournitures à BC	75 572		
terie	YONNE RECYCLAGE	Enlèvement, transport et traitement des déchets	Prestations de service	366 004		
Déchetterie	COVED	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS)	Prestations de service	107 739		
ıères	AXAN TP	Travaux de terrassement des alvéoles de stockage 3, 4, 5 et 7 du casier n°2 de l'ISDND	Travaux à BC	33 584		
Site de Ronchères	EUROVIA ETANCHEITE / GROUPE TTC	Travaux d'étanchéité des alvéoles de stockage 3, 4, 5 et 7 du casier n°2 de l'ISDND	Travaux à BC	176 082		
Site	AUREA	Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Prestations de service	13 765		

#### La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2019
Citéo		384 913 €
OCAD3E	DEEE	33 905 €
ECO TLC	Textile	3 666 €
ECO DDS	Produits toxiques	10 523 €
ECO MOBILIER	Mobilier	22 191 €
RECYLUM	Lampes et néons	Pas de somme perçue :
ALIAPUR	Pneumatiques	enlèvement et recyclage ou
COREPILE	Piles et accumulateurs	traitement gratuit.

#### **Prestations complémentaires**

Certains professionnels ont demandé des prestations complémentaires afin de gérer au mieux leurs déchets : augmentation de la fréquence de collecte à certaines périodes de l'année, mise à disposition de colonne de tri...

Ces prestations sont possibles et font l'objet d'une convention entre la Communauté de communes Puisaye Forterre et le professionnel concerné.

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant complémentaire TTC/an	Colonnes TTC/an
Andryes camping Au Bois Joli	C1 du 15/06 au 15/09	858€	249,26€
Champcevrais L'éveil du scarabée	C 1 d'avril à octobre	1 980 €	
Champcevrais maison de retraite Bouron	C 1 d'avril à octobre	1 980 €	
Charny résidence la Vallée de l'Ouanne	C 1 d'avril à octobre	1 980 €	
Chevillon domaine équestre de Chevillon			68,20€
Courson les Carrières maison de retraite	C 1 sur l'année	3 432 €	
Dampierre sous Bouhy domaine de l'Espérance			68,20€
Dicy Le Dixy's			68,20€
Lavau ORPEA résidence La Puisaye	C 2 sur l'année	3 530,55 €	147,40€
Mézilles Chronovert			147,40€
Pourrain maison de retraite	C1 du 15/06 au 15/09	858€	
Rogny les Sept Ecluses camping			68,20€
Saint Amand en Puisaye camping	C1 du 15/06 au 15/09	858 €	
Saint Amand en Puisaye EHPAD résidence Les Ocrières	C 2	4 599,66 €	
Saint Fargeau camping	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau maison de retraite	C 1 sur l'année	3 432 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon commune	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon colonie Viva	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon centre nautique	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon auberge du lac	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon base de loisirs Daniel Bailly	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Friterie	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles ferme équestre	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles gîtes	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Calanque restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	161,50€	
Saint Fargeau rRésidence Gandrille en Bel Air	C1 du 15/06 au 15/09	858€	
Toucy cité scolaire			303,60€
Toucy régie des eaux de Puisaye-Forterre			77,00€
Treigny résidence Les Cèdres	C1 du 15/06 au 15/09	858€	
Treigny Guedelon	C1 d'avril à octobre	1 980 €	226,60€
Treigny société des parcs naturels de Saint Hubert			68,20€
Villeneuve les Genêts camping Bois Guillaume	C1 du 15/06 au 15/09	858€	68,20€
Sous total		29 677,21 €	1 560,46 €
TOTAL			31 237,67 €

C1 : une collecte par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

C2 : deux collectes par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

#### Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 45 communes concernées par la redevance est assuré en régie directe par 2 agents. Elles assurent ainsi l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances... Mais aussi le suivi comptable des opérations liées à la facturation.

Le volume d'activité généré est conséquent : en 2019, le service a édité 31 482 factures.

	Particuliers	Professionnels
1 <sup>er</sup> semestre	14 985	
2 <sup>ème</sup> semestre	14 924	1 573
Sous total	29 909	1 573
Total	31 482	

Le service a également traité 3 110 courriers et 448 réclamations (annulation, remboursement...) par téléphone, courriers ou mails.

2019 a vu la mise en place de la mensualisation pour l'année 2020.

1 850 dossiers de demandes ont été étudiés en 2019. 1 699 dossiers étaient complets et ont été acceptés.

# **CONTACTER LE SERVICE DECHETS**

Posponsable de Dâle					
Responsable de Pôle	_				
Charles VAUCHELLES	03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11	c.vauchelles@cc-puisayeforterre.fr			
Collecte, communication et relations aux usagers					
Christèle LESNIAK	03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47	c.lesniak@cc-puisayeforterre.fr			
Alix CHOUX	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr			
Noémie BUREAU	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr			
Cyrielle GAUDIN	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr			
Marjorie PERSENOT	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr			
Magalie TANDY	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr			
Gestion administrative					
Evelyne GIEVIS-TETU	03 86 74 28 70	e.gievis-tetu@cc-puisayeforterre.fr			
Comptabilité					
Delphine THIROT	03 86 74 28 70	d.thirot@cc-puisayeforterre.fr			
Facturation					
Marie-Pierre MAISON	03 86 44 24 41	mp.maison@cc-puisayeforterre.fr			
Laëtitia PERRU	03 86 44 24 41	I.perru@cc-puisayeforterre.fr			
Déchetteries					
Christophe JEAN	03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22	c.jean@cc-puisayeforterre.fr			
Jean François ROUET	03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39	jf.rouet@cc-puisayeforterre.fr			